

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°46 du 29 octobre 2012

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°17

CIRCULAIRE N° 9419/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR
modifiant la circulaire n° 9177/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 31 août 2012 relative à l'enseignement militaire du 2e degré
- brevet de qualification militaire supérieure 2013.

Du 18 septembre 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 9419/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR modifiant la circulaire n° 9177/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 31 août 2012 relative à l'enseignement militaire du 2e degré - brevet de qualification militaire supérieure 2013.

Du 18 septembre 2012

NOR D E F E 1 2 5 1 8 2 3 C

Texte modifié :

Circulaire n° 9177/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 31 août 2012 (BOC N° 45 du 19 octobre 2012, texte 28).

Référence de publication : BOC N°46 du 29 octobre 2012, texte 17.

La circulaire n° 9177/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 31 août 2012 est modifiée comme suit :

Au point 1.2.

1. Premier alinéa.

Au lieu de : « 26 octobre 2012 » ;

Lire : « 11 octobre 2012 ».

2. Deuxième alinéa.

Au lieu de : « 26 octobre 2012 » ;

Lire : « 11 octobre 2012 ».

3. La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.